

Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
Vendredi 23 Décembre 2022 à 18h00

L'an deux mil vingt-et-deux, le vingt-trois du mois de décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRION, dûment convoqué s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe PETIT, Maire.

Membres présents : M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, M. Christian ROUIF, M. Philippe MAUNY, M. Benoît COPPIN, M. Bruno COMMENGE, Mme Claire LETHIMONNIER, M. Bernard LECESTRE, Mme Séverine COMMEAU, M. Éric SÉGADO

Membres représentés : Mme Julie CARRA (pouvoir à M. PETIT)
Mme Barbara COQUILLE (pouvoir à M. LECESTRE)
Mme Carinne QUENISSET (pouvoir à Mme SYLVESTRE)

Absents : M. Jimmy BORET
M. Frédéric MALÈRE

Secrétaire de Séance : M. Christian ROUIF, élu à l'unanimité

Le quorum étant fixé à 8 membres présents, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Adoption de l'ordre du jour de la séance

L'ordre du jour de la séance présenté est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Budget Communal : décision modificative
- Informations et Questions diverses

BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N°3

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de l'élaboration du budget communal 2022, il y a eu une erreur d'imputation de compte pour l'achat du tracteur communal.

Pour mandater le paiement sur le budget 2022, il faut procéder à une modification du budget par une décision modificative comme suit :

- | | |
|-----------------|------------|
| - Compte 215731 | - 50 000 € |
| - Compte 21828 | + 50 000 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE à 13 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, la décision modificative comme ci-dessus, sur le budget Communal.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Néant

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 18 h 09.

Table des délibérations :

- Budget Eau : décision modificative

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires :

Après dépôt en Préfecture le

Et publication le

Le Maire,
Philippe PETIT

Le secrétaire de séance,
Christian ROUIF